

PROGRAMME DE FORMATION

Diplôme d'état d'aide-soignant

<i>Désignation de la formation / Durée / Dates / lieux</i>	<i>Formation financée par :</i>
<p>L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1 435 heures d'enseignement théorique et clinique, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement en institut de formation : 17 semaines, soit 595 heures, • Enseignement en stage clinique : 24 semaines, soit 840 heures, <p>Les dates de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du lundi 31/08/2020 au vendredi 02/07/2021 à l'IFAS Lycée Notre Dame Le Ménimur à Vannes. 	<p>Différentes possibilités selon votre statut</p>

<i>Pré-requis nécessaires pour participer à la formation</i>
<p>Pas de niveau minimal requis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir réussi la sélection au concours d'entrée, • Etre âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'est pas prévu d'âge limite supérieur).

<i>Public concerné par la formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Tout public (effectifs min et max), • Effectif minimal : agrément de 15 places en Formation Initiale + 2 en passerelle minimum.

<i>Modalités d'accès ou d'inscription à la formation (si applicable)</i>
<p>L'admission en formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, sauf pour les candidats relevant des articles 18 et 19 de l'arrêté du 22 octobre et pour ceux relevant de l'arrêté du 25 janvier 2005 est subordonnée à la réussite des épreuves de sélection.</p> <p>Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité sur dossier et une épreuve orale d'admission.</p> <p>Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles et peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission (une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.)</p> <p>A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.</p> <p>L'admission définitive dans un institut de formation d'aide-soignant est subordonnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession, • A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

<i>Programme détaillé de la formation</i>			
Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme.			
Module	Intitulé	Durée	
		semaines	heures
1	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4	140
2	L'état clinique de la personne	2	70
3	Les soins	5	175
4	Ergonomie	1	35
5	Relation-communication	2	70
6	Hygiène des locaux hospitaliers	1	35
7	Transmission des informations	1	35
8	Organisation du travail	1	35

Dans le cursus complet, les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun, soit 4 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

PROGRAMME DE FORMATION

Diplôme d'état d'aide-soignant

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Service de court séjour : médecine,
- Service de court séjour : chirurgie,
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées,
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie,
- Service extrahospitalier,
- Structure optionnelle (organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique et se situant en fin de formation).

délai d'accès (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

- Délai variable de 4 à 5 mois en fonction des modalités de sélection.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée d'un TBI et d'ordinateurs,
- Salle pratique de soins équipée et dotée de tout le matériel hospitalier,
- Un centre de documentation et d'information.

Moyens d'encadrement

Les enseignements sont assurés par les infirmiers permanents de l'institut et des intervenants extérieurs. Pour ces derniers, il est privilégié le recrutement de professionnels exerçant dans les secteurs sanitaire ou social.

Modalités de suivi (si applicable) et d'évaluation [d'atteinte des objectifs] de la formation

Pendant leur formation, les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé et individualisé permettant de mesurer leur progression.

Un bilan individuel est réalisé à chaque retour de stage par une formatrice référente.

S'agissant d'une formation modulaire, les validations sont programmées sur l'année de formation (une session de rattrapage est prévue en cas de non obtention de la moyenne).

Validation de la formation

Le jury plénier du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est seul habilité à décerner le diplôme d'Etat à la session qui se déroule début juillet.

Contact

Pour tout renseignement tarifaire et/ou pour une demande d'inscription vous pouvez contacter le secrétariat au 02 97 54 03 31 ou par mail à

s.legrumelec@ndlm.bzh

Référent handicap :

referent.handicap@ndlm56.bzh

Accessibilité

Condition d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap

- Situé proche de la gare de Vannes,
- Salle de pause mise à disposition (avec micro-ondes),
- Bâtiment accessible aux PMR,
- Places de stationnement réservées,
- Modalités d'accueil et d'accompagnement adaptées sur demande expresse des candidats en fonction de leur besoin.